



Séance du 22 mars 2026

## MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Effectif du Conseil municipal :

En exercice : 29	Présents : 29	Représentés : 0	Non représentés : 0
------------------	---------------	-----------------	---------------------

N°2026-016	Désignation des représentants de la Commune au sein de la Fédération nationale des communes forestières	Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture le : <b>26 MARS 2026</b> Publication sur le site internet municipal le : <b>31 MARS 2026</b>
------------	---	--

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux mars à neuf heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le dix-huit mars deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Joël LEVI-VALENSI, Maire.

PRESENTS : J. LEVI-VALENSI, D. CAMHI, G. SORBA, D. BARBIER, M. CUTILLO, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOULINGUEZ, P. VIDALOU, A. RUBIOLO, O. MORBELLI, S. MENEUT, W. PATERNA, N. TRONC, B. RIPOLL, V. BAUME, R. MOUNY, L. MOREL, A. CHIABRANDO, S. BOURAS, J-M. ARNAUD, S. ROCHEZ, M. RIBES, N. FRATE, C. MARIE, A. DESLANDES, O. ILLOUZE, M-L. VOLAND, R. PEYROL.

Secrétaire de séance : A. CHIABRANDO

La Commune est adhérente de la Fédération des communes forestières (FNCOFOR), au sein de laquelle elle est représentée par un Conseiller municipal.

Les missions de la FNCOFOR sont de contribuer à réintégrer ce milieu rural forestier dans l'histoire collective nationale :

- en promouvant la prise en compte des valeurs et des intérêts du monde rural et forestier auprès des équipes dirigeantes (nationales)
- en associant davantage les populations rurales aux prises de décisions, en lien avec leurs élus
- en favorisant le développement économique des territoires ruraux au travers des activités liées à la forêt
- en intégrant davantage les préoccupations sociétales dans la gestion forestière
- en développant et en valorisant les actions d'ouverture sur le monde extérieur

L'espace forestier et rural représente un « monde commun » de reconstruction des solidarités, du social et du politique. Les territoires forestiers incluent les hommes et les femmes, renouent les liens entre les zones rurales et urbaines, redonnent de la fierté aux populations rurales.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- De désigner Joël LEVI-VALENSI, Maire de Saint Cannat, comme représentant de la Commune au sein de la FNCOFOR des Bouches du Rhône, et Danièle BARBIER et Guillaume SORBA comme suppléants.

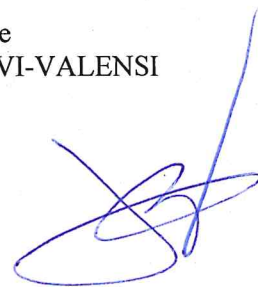
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance  
Alexis CHIABRANDO



Le Maire  
Joël LEVI-VALENSI



## Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

### Acte à classer

 Imprimer  Envoyer

2026-016

1 En préparation      2 En attente retour  
Préfecture      3 > AR reçu <      4 Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2026-03-26T14-51-13.02 ( MI268616431 )

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20260322-2026-016-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Désignation des représentants de la commune au sein  
de la fédération nationale des communes forestières

Date de décision : 22/03/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.3. Designation de représentants

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2026-016 Représentants Fédération nationale des communes forestières.PDF](#) Multicanal : Non

Annuler

Classer

Préparé  
Transmis  
Accusé de réception

Date 26/03/26 à 14:51  
Date 26/03/26 à 14:51  
Date 26/03/26 à 14:58

Par [GENRE-JAZELET Christophe](#)  
Par [GENRE-JAZELET Christophe](#)